



1 TABLEAU DES USAGES AUTORISES

Usage homologué	Cultures couvertes	Cible	Dose maximale d'emploi	Stades d'applications	Délai avant récolte	ZNT aquatique	Volume max de bouillie
Mais*Désherbage	Mais grain, maïs ensilage, millet, moha, miscanthus, sorgho, switchgrass	Dicotylédones	1,5 L/ha ¹	BBCH12 – BBCH18	90 jours	20 mètres	200 – 400 L/ha

¹: en conditions poussantes (15 – 20°C) et sur flores jeunes, il est recommandé d'utiliser **MANILLE**® à 0,75 L/ha (adventice au stade 2 feuilles) et 1 L/ha (adventices au stade 6 feuilles). En conditions difficiles (faible hygrométrie), sur flores adventices jeunes au stade 6 feuilles, il est recommandé d'utiliser **MANILLE**® à dose pleine de 1,5 L/ha. Consulter les équipes Nufarm en ce qui concerne les doses en mélange. Limites maximales de résidus : se reporter aux LMR définies au niveau de l'Union Européenne, consultables à l'adresse : <http://ec.europa.eu/food/plant/pesticides/eu-pesticides-database>
NUFARM SAS préconise l'utilisation de **MANILLE**® uniquement sur les cultures et usages mentionnés ci-dessus, et, à ce titre, décline toute responsabilité concernant l'élargissement de son utilisation à d'autres usages tels que prévus par l'arrêté du 26 mars 2014.

2 SPECTRE D'EFFICACITE

Adventives	Cot 2 F	3-6 F	7-8 F	Adventives	Cot 2 F	3-6 F	7-10F
Amarantes	TS	S	S	Moutarde	TS	S	MS
Arroche	TS	TS	TS	Mouron	S	S	MS
Ambrosie	TS	TS	S	Pensée	MS	R	R
Colza (repousses)	TS	TS	S	Ravenelle	TS	TS	S
Chénopode	TS	TS	TS	Renouée des oiseaux	TS	S	MS
Datura	TS	TS	S	Renouée lieron	TS	TS	TS
Gaïlet	S	S	MS	Renouée persicaire	TS	TS	S
Grémil	TS	TS	S	Réséda	TS	TS	S
Laiteron	TS	TS	S	Séneçon	TS	TS	S
Matricaire	TS	TS	S	Tournesol (repousses)	TS	TS	S
Mercuriale	TS	TS	S	Véroniques	S	MS	R
Morelle	TS	TS	TS				

TS: efficacité 95 à 100% S: efficacité 85 à 94% MS: efficacité 70 à 84% R: inférieure à 70%

3 CONDITIONS D'APPLICATION

MANILLE® est un herbicide anti-dicotylédones à action foliaire. **MANILLE**® est actif sur les dicotylédones levés. Il est d'autant plus efficace que les conditions climatiques sont favorables à une bonne végétation (T>5°C et bonne hygrométrie). **MANILLE**® ayant une action de contact, il est préférable de l'appliquer sur des mauvaises herbes jeunes (maximum 6 feuilles).

Sur maïs grain et ensilage, **MANILLE**® s'utilise du stade 2 feuilles à 8 feuilles, de préférence sur feuillage sec. Traiter sur une culture en bon état végétatif et en bon état sanitaire. Différer le traitement en cas d'asphyxie, intoxication ammoniacale, attaque parasitaire, carences, stress thermique sur la culture, températures froides (T<5°C) avant traitement ou températures chaudes (T>25°C) avant ou après application. Dans certaines situations, **MANILLE**® peut provoquer des brûlures sur le feuillage de la culture. Ces effets sont temporaires et n'affectent pas le potentiel de la culture.

4 PRECAUTIONS D'EMPLOI

MANILLE® doit être pulvérisé de façon homogène. Les jets et le débit doivent être soigneusement vérifiés pour éviter les manques et les surdosages. Eviter tout entrainement du brouillard de pulvérisation sur les cultures voisines (notamment betterave, haricot, colza, carotte, houblon, vigne, pois, tournesol, arboriculture) ainsi que les zones cultivées qui vont être semées avec des cultures sensibles (espèces dicotylédones).

Eviter le rejet dans l'environnement. Eviter toute contamination des eaux souterraines, de surface ou de distribution lors du remplissage, de la pulvérisation ou du rinçage des emballages et équipements de traitement. Rincer l'appareil sur les lieux même du travail et épandre les produits résiduels sur la parcelle. Traiter par temps calme, sans vent et à une température inférieure à 25°C.

7 MELANGES EXTEMPORANES

Les mélanges extemporanés doivent être mis en œuvre conformément à la réglementation en vigueur.

8 PREPARATION DE LA BOUILLIE

MANILLE® s'utilise avec un pulvérisateur à jet projeté avec des buses adaptées pour limiter les phénomènes de dérive et assurer une bonne répartition de la bouillie sur la culture.

Ajouter la quantité voulue de **MANILLE**® dans la cuve du pulvérisateur à moitié rempli d'eau et compléter avec la quantité d'eau nécessaire en mettant en action le système d'agitation. Maintenir l'agitation pendant le traitement. Appliquer dans un volume d'eau compris entre 200 et 400 L/ha.

AMM : 2090071

Composition : 235 g/L de bromoxynil soit 342 g/L de bromoxynil sous forme octanoate

Formulation : Concentré émulsionnable



7 CULTURES SUIVANTES ET DE REMPLACEMENT

Aucune restriction compte tenu de la rapide dégradation du produit dans le sol, que se soit dans le cadre de la rotation ou en cas de destruction accidentelle de la culture.

7 GESTION ET PREVENTION DE LA RESISTANCE

L'utilisation répétée, sur une même parcelle, de préparations à base de substances actives de la même famille chimique ou ayant le même mode d'action, peut conduire à l'apparition d'organismes résistants. Pour réduire ce risque, l'utilisateur doit raisonner en premier lieu les pratiques agronomiques et respecter les conditions d'emploi du produit. Il est conseillé d'alterner ou d'associer, sur une même parcelle, des préparations à base de substances actives de familles chimiques différentes ou à modes d'action différents, tant au cours d'une saison culturale que dans la rotation. En dépit du respect de ces règles, on ne peut pas exclure une altération de l'efficacité de cette préparation liée à ces phénomènes de résistance. De ce fait, NUFARM SAS décline toute responsabilité quant à d'éventuelles conséquences qui pourraient être dues à de telles résistances.

9 STOCKAGE DU PRODUIT

Conserver le produit uniquement dans son emballage d'origine, dans un local phytopharmaceutique conforme à la réglementation en vigueur, à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Conserver hors de la portée des enfants et des personnes non autorisées.

9 PROTECTION DE L'OPERATEUR ET DU TRAVAILLEUR

Se laver les mains après toute manipulation/utilisation/intervention dans une parcelle préalablement traitée. Ne pas manger, boire, téléphoner ou fumer lors de l'utilisation du produit.

Il convient de rappeler que l'utilisation d'un matériel adapté et entretenu et la mise en œuvre de protection collectives constituent la première mesure de prévention contre les risques professionnels, avant la mise en place de protection complémentaires comme les protections individuelles.

En tout état de cause, le port de combinaison de travail dédiée ou d'EPI doit être associé à des réflexes d'hygiène (ex: lavage des mains, douce en fin de traitement) et un comportement rigoureux (ex: procédure d'habillage et de déshabillage). Les modalités de nettoyage et de stockage des combinaisons de travail et des EPI réutilisables doivent être conformes à leur notice d'utilisation.

Caractéristiques des EPI	MÉLANGE/ CHARGEMENT	PROTECTION DE L'UTILISATEUR PENDANT LES PHASES DE :		
		APPLICATION AVEC :		NETTOYAGE
		PULVÉRISATEUR PORTÉ OU TRAINÉ À RAMPE, PNEUMATIQUE OU ATOMISEUR ; PULVÉRISATION VERS LE BAS		
		TRACTEUR AVEC CABINE	TRACTEUR SANS CABINE	
GANTS EN NITRILE réutilisables (certifiés EN 374-3) ou à usage unique (certifiés EN 374-2)	Réutilisables	À usage unique**	À usage unique	Réutilisables
EPI VESTIMENTAIRE 65 % polyester / 35 % coton >= 230 g/m ² + traitement déperlant*	EPI vestimentaire ET EPI partiel			EPI vestimentaire ET EPI partiel
EPI PARTIEL blouse ou tablier à manches longues catégorie III type PB3 certifié EN14605+A1				
LUNETTES ou ECRAN FACIAL certifiés EN 166:2002 (CE, sigle 3)				
PROTECTION RESPIRATOIRE demi-masque ou masque (EN 140:1998) équipé d'un filtre P3 (EN143:2006) ou A2P3 (EN 14387:2008)				

11 NETTOYAGE DU PULVERISATEUR ET GESTION DES FONDS DE CUVE

À la fin de la période d'application du produit, l'intégralité de l'appareil (cuve, rampe, circuit, buse...) doit être rincée à l'eau claire. Le rinçage du pulvérisateur, l'épandage ou la vidange du fond de cuve et l'élimination des effluents doivent être réalisés conformément à la réglementation en vigueur.

12 ELIMINATION DU PRODUIT ET DE L'EMBALLAGE

Réemploi de l'emballage interdit. Lors de l'utilisation du produit, bien vider et rincer le bidon à l'eau claire (rinçage manuel à 3 reprises en agitant le bidon rempli au 1/3 ou rinçage mécanique d'une durée minimale de 30 secondes) en veillant à verser l'eau de rinçage dans la cuve du pulvérisateur. Apporter les emballages ouverts, rincés et égouttés à votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou à un autre service de collecte spécifique. Pour l'élimination des produits non utilisables, conserver le produit dans son emballage d'origine. Interroger votre distributeur partenaire d'A.D.I.VALOR ou faites appel à une entreprise habilitée pour la collecte et l'élimination des déchets dangereux.



MANILLE®

HERBICIDE

13 EN CAS DE DEVERSEMENT ACCIDENTEL

Se protéger (EPI) et sécuriser la zone. Prévenir les pompiers (18 ou 112) en cas de danger immédiat pour l'environnement que vous ne pouvez gérer avec vos propres moyens. Collecter tout ce qui a pu être en contact avec le produit, terre souillée incluse. Nettoyer le site et le matériel utilisé, en prenant soin de confiner les effluents générés par l'opération de nettoyage. Les éliminer selon la réglementation en vigueur.

14 PREMIER SECOURS

S'éloigner de la zone dangereuse. En cas de contact cutané : enlever tout vêtement souillé, rincer immédiatement et abondamment la peau sous l'eau du robinet. En cas d'irritation ou éruption cutanée, consulter un spécialiste. En cas de projection dans les yeux : rincer immédiatement pendant 15 à 20 minutes sous un filet d'eau paupières ouvertes. Consulter un spécialiste. En cas d'inhalation : en cas de trouble respiratoire, contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. En cas d'ingestion : rincer immédiatement la bouche avec de l'eau. Ne pas faire vomir sans avis médical. Contacter sans délai les secours : le 15, le 112 ou un centre antipoison. Dans tous les cas, si les symptômes persistent ou en cas de malaise, consulter un médecin et lui présenter l'étiquette et/ou la fiche de données de sécurité. En cas d'intoxication animale, contactez votre vétérinaire.

15 AVERTISSEMENT

Respecter les usages, doses, conditions et précautions d'emploi mentionnés sur l'emballage qui ont été déterminés en fonction des caractéristiques du produit et des applications pour lesquelles il est préconisé. Conduisez sur ces bases, la culture et les traitements selon la bonne pratique agricole en tenant compte, sous votre responsabilité, de tous facteurs particuliers concernant votre exploitation, tels que la nature du sol, les conditions météorologiques, les méthodes culturales, les variétés végétales, la résistance des espèces... Le fabricant garantit la qualité de ses produits vendus dans leur emballage d'origine ainsi que leur conformité à l'autorisation de mise sur le marché délivrée par les autorités françaises compétentes. Compte tenu de la diversité des législations existantes, il est recommandé, dans le cas où les denrées issues des cultures protégées avec cette spécialité sont destinées à l'exportation, de vérifier la réglementation en vigueur dans le pays importateur.

16 CLASSEMENT



DANGER

H302: Nocif en cas d'ingestion.

H304: Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H315: Provoque une irritation cutanée.

H317: Peut provoquer une allergie cutanée.

H319: provoque une sévère irritation des yeux.

H332: Nocif en cas d'ingestion.

H336: Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H361d: Susceptible de nuire au fœtus.

H410: Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.



P201: Se procurer les instructions avant utilisation.

P202: Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P261: Éviter de respirer les brouillards.

P264: Se laver les mains, les avant-bras et le visage soigneusement après manipulation.

P270: Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

P271: Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P304+P340: EN CAS D'INHALATION, transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer.

Délai de réentrée: 48 heures

SPe3: Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 20 mètres par rapport aux points d'eau.

Détenteur de l'AMM Nufarm SAS - Distributeur de produits phytopharmaceutiques pour utilisateurs professionnels. Numéro d'agrément IF00008 Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto> - Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi se référer à l'étiquette du produit et / ou www.phytodata.com. Annule et remplace toutes versions précédentes. Octobre 2019

Nufarm s.a.s

Immeuble West Plaza - 11, rue du Débarcadère - 92700 Colombes
Tél: 01 40 85 50 50 / Fax: 01 47 92 25 45

www.nufarm.fr

 **Nufarm**
Grow a better tomorrow

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.